

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 4 FEVRIER 2021****DELIBERATION N° 2021-02-001-DGS**

Nomenclature : 7.10

**OBJET : PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 5 février 2021  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de l'affichage en  
Mairie le : 08/02/2021*

L'an deux mille vingt et un, le quatre février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

**PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

**PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS**

M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
-------------	---------------	-----------

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

1 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de votants : 33



En amont de l'examen du budget 2021, Monsieur le Maire souhaite présenter le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) de la Ville pour les quatre prochaines années.

En mars 2020, ont eu lieu les élections municipales, les habitants exprimant très clairement leur confiance en la majorité sortante dont l'équipe a été renouvelée.

Pour la Commune il convient dès à présent, et pour le mandat à venir :

- d'assurer la poursuite et la pérennité des services publics communaux aujourd'hui déployés
- de mettre en œuvre le programme porté devant les électeurs

Ce double objectif (maintenir un haut niveau de services publics et préparer, aménager la Ville de demain) appelle à développer une vision prospective, dans un contexte financier incertain pour les collectivités.

C'est l'objectif de ce Programme Prévisionnel d'Investissement : planifier sur les prochaines années les projets qui fondent le pacte de mandat entre les électeurs et l'équipe municipale, en s'assurant de leur soutenabilité financière.

Au regard du niveau d'incertitude qui plane sur les finances des collectivités, ce PPI couvre les années 2021 à 2024, une actualisation et un prolongement pouvant d'ores-et-déjà être envisagés à mi-mandat, en 2023.

Cette vision prospective s'enracine dans l'histoire singulière de nos services publics tarnosiens et de notre trajectoire financière propre. Elle en est le prolongement, et constitue en quelque sorte le fil d'Ariane du mandat qui s'ouvre.

Depuis des années, la municipalité tarnosienne est pleinement engagée autour de grands objectifs :

- la densité et la qualité des services publics
- la modernisation de ces services et l'aménagement de la ville de demain.

Ces dix dernières années de nombreux obstacles ont été semés sur ce chemin :

- en 2009-2010, le passage par la Communauté de Communes du Seignanx au régime de fiscalité unique, privant définitivement notre commune de l'essentiel de la dynamique de la fiscalité économique locale
- la baisse drastique des dotations décidée en 2014 par le gouvernement de l'époque afin de financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au nom de l'allègement du coût du travail, avec, en définitive, un effet quasi nul pour l'emploi. A ce titre, depuis 2013, notre part de DGF n'a cessé de diminuer, pour être réduite à zéro en 2021, nous privant d'une recette annuelle de 1,6 millions d'euros.

Si le contexte financier l'avait, dès 2015, obligée à ré-interroger un certain nombre d'actions menées, la ville aura su, ces dix dernières années, poursuivre avec obstination ses objectifs et tenir ses engagements :

- elle a su maintenir un haut niveau de service public, en atteste son taux d'administration de 22 agents pour 1 000 habitants, nettement supérieur aux villes de même strate (17 pour 1 000). L'éducation, la culture et le sport, le soutien aux associations, notamment, sont restés des champs d'action extrêmement denses et riches qui donnent à tous les outils pour grandir et s'épanouir.
- elle a su poursuivre son développement urbain. Peu à peu, autour de la RD810, se dessine un



centre-ville agréable à vivre, aux diverses fonctions pleinement affirmées. Au-delà du Tram'Bus et de l'avancée qu'il permet en terme de mobilité et d'aménagement, d'importants projets ont été concrétisés, et d'autres sont sur le point de l'être

- elle a su, avec d'autres partenaires, contribuer à faire émerger le pôle aquitain majeur de l'Economie Sociale et Solidaire, complétant ainsi les dynamiques industrielles, pour faire de Tarnos une ville d'emplois

Ces actions, ces réalisations sont le fruit d'un engagement sans faille. Malgré la baisse de la DGF, un autre engagement majeur de 2014 aura pu être tenu : ne pas augmenter les impôts locaux, dont les taux sont restés inchangés depuis 2010.

En mars 2020, les électeurs ont su reconnaître l'ensemble de ces efforts.

Aujourd'hui, va être adopté le premier budget du mandat 2020-2026. Cet exercice budgétaire s'inscrit nécessairement dans une vision pluriannuelle.

Pour ce mandat, la majorité municipale entend poursuivre son action pour maintenir le niveau de service public, et aménager la ville de demain. Les projets inscrits dans le projet de mandat sont nombreux : projet de centre de loisirs, projet sportif «Mabillet», plan «Vélo», voiries structurantes (Lenine) ou de lotissements, réfection des équipements existants (Salle Thorez, écoles, réhabilitation du château de Castillon,...),...

Ces projets feront l'objet de recherche de subventions auprès de l'Etat et d'autres financeurs potentiels, démarche favorisée par la nouvelle dynamique de développement territorial initiée par le nouvel exécutif de la Communauté de Communes du Seignanx.

De même, depuis 20 ans, la Ville a su s'assurer la maîtrise foncière de plusieurs parcelles du centre-ville, jugées stratégiques pour notre développement urbain. Nous sommes aujourd'hui arrivés à l'heure de leur mobilisation et de leur valorisation financière.

Pour autant, notre autofinancement, ces subventions et ces cessions ne suffiront pas à financer l'ensemble des projets inscrits sur le mandat à venir. De même, si notre situation financière est saine, elle ne présente pas moins des éléments de fragilité : dépendance totale à la Taxe Foncière, provoquée par la disparition de la TH, niveau record des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui pourraient souffrir d'un retournement du marché de l'immobilier....

Ne renoncer ni au niveau de service public, ni à ces investissements d'avenir... la crise sanitaire et ses potentielles conséquences économiques renforcent encore ce double impératif. Cependant, sauf à en rabattre sur ces exigences impose d'augmenter sensiblement les recettes fiscales.

Après onze années de stabilité des taux, après avoir été de toutes les mobilisations contre le « hold up » infligé aux collectivités locales, sans avoir malheureusement pu inverser la dynamique libérale qui s'abat sur l'Europe, l'équipe municipale n'a d'autre choix que de se résoudre aujourd'hui à cette augmentation. Elle le fait, non sans état d'âme, car il s'agit d'une décision à laquelle elle avait pu résister durant 10 ans ; mais elle le fait en toute responsabilité au regard des enjeux de service public sensiblement accrus dans la période historique que nous vivons.

Cette augmentation est avant tout celle de nos gouvernants successifs qui, depuis 10 ans,



n'ont eu pour objectif que de tarir les recettes publiques en allégeant la contribution des entreprises aux politiques publiques locales : des gouvernements Sarkozy-Fillon qui ont réformé la Taxe Professionnelle, aux gouvernements Hollande-Valls qui ont supprimé notre DGF pour financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE, à l'effet quasi-nul sur la création d'emplois), jusqu'à Emmanuel Macron qui laissera, avec la suppression de la TH et la baisse de 50 % des contributions locales des entreprises, une bombe à retardement pour les finances locales.

Cette augmentation se veut tout à la fois suffisante pour, sur l'ensemble du mandat, conserver le même échelle de service public, et pouvoir aller au bout des projets de mandat. Cette augmentation vise à procurer à la collectivité des moyens nouveaux, à hauteur de 3,3 millions d'euros sur l'ensemble des cinq prochaines années (loin, cependant, des 8 millions d'euros qu'une DGF annuelle pérenne de 1,6 M € nous aurait procuré sur la même durée).

Enfin, cette augmentation se veut raisonnable et soutenable pour les propriétaires de logements qui s'en acquitteront : elle s'élève en moyenne à 75 € par an, soit 6,30 € par mois.

Le PPI qui vous est aujourd'hui présenté porte donc cette double marque : celle d'un contexte financier très incertain pour l'ensemble des collectivités en général et pour Tarnos en particulier ; et celle de la volonté de l'équipe municipale de concrétiser ses engagements de mandat, sans être contrainte d'altérer la qualité des services publics actuellement rendus.

## **LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2021-2024**

**Ce programme s'élève à 27 000 0000 € sur sur les exercices 2021 à 2024.**

Il intègre d'importantes réalisations utiles à la modernisation des services, sans prévoir d'accroissement de celui-ci, et notamment :

- le nouveau centre de loisirs dont la livraison est prévue en juin 2022
- le futur espace Mabillet qui prévoit l'installation d'une pelouse synthétique, un bâtiment associatif, et l'implantation d'un fronton
- l'achèvement du Tram'Bus et les aménagements en centre-ville et notamment aux alentours du futur quartier Grândola
- un plan vélo ambitieux prévoyant le bouclage de la liaison centre-ville/littoral, la préfiguration de celle avec le quartier des Barthes, le bouclage entre la piste sud des Allemands et le quartier des Forges via la rue des Dunes
- la réhabilitation d'importants bâtiments communaux tels que la salle Maurice Thorez et le Château de Castillon
- un plan de rénovation des bâtiments communaux, incluant la fin d'ici 2024 un plan de ravalement de toutes écoles de la Ville
- des acquisitions foncières, en fonction des opportunités qui s'ouvriront sur certains secteurs stratégiques
- sur les voies structurantes et dans les quartiers, un important programme de réfection et d'aménagements de voiries comprenant notamment la rue Lenine, la RD85 entre l'entreprise Safran (et l'espace technologique Bertin) et l'avenue Julian Grimau
- le plan Plage de la Digue, qui suivra l'éventuelle réalisation de la voie de contournement
- la poursuite des aménagements nécessaires à une bonne gestion des eaux pluviales, que l'actualisation de notre schéma directeur devrait nous conseiller
- la réhabilitation de plusieurs aires de jeux sur les espaces publics et dans les établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance



- le renouvellement des équipements et du matériel nécessaires à l'exercice de leurs missions par les services publics
- l'entretien récurrent de notre patrimoine bâti et routier
- l'achèvement de notre Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

### **Le financement de ce Programme Prévisionnel d'Investissement**

Ce plan pluriannuel d'investissement représente un coût proche de **27 000 000 €** sur la période 2021-2024, même si cette évaluation évoluera bien entendu au fil des ans et même des mois et des semaines. Complémentairement à ce programme d'investissement, la Commune aura à faire face au remboursement de l'emprunt, soit **4 200 000 €** d'euros sur l'encours existant au 31-12-2020.

**La concrétisation de ce PPI reste par ailleurs fortement tributaire des décisions gouvernementales sur la période concernée.**

Compte tenu des nouvelles modalités d'accompagnement de l'Etat qui passe désormais prioritairement par des fonds de concours dans le cadre d'appels à projets, la Ville s'attachera à mobiliser des subventions bien au-delà de celles aujourd'hui envisagées. La concrétisation de certains projets, ainsi que leur mises respectives à l'agenda, dépendra pour partie de ces subventions. Inversement, une quête plus importante que prévue permettrait de diminuer l'emprunt à due concurrence.

Dans l'état actuel de nos prévisions financières, ces dépenses d'investissement (**31,3 M€**) seraient ainsi financées :

Autofinancement 2021-2024	<b>9 000 000 €</b>	<b>29 %</b>
FCTVA	4 100 000€	13 %
Taxe d'aménagement	900 000€	3 %
Cessions foncières (secteur Serpa + Trambus)	5 800 000€	18 %
Subventions, Participations, Offres de concours	3 000 000€	10 %
Autres recettes	500 000€	1 %
<b>→ Emprunt nécessaire</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>26 %</b>

#### **● Autofinancement**

L'autofinancement 2021-24 (**9 037 000 €**) repose sur trois hypothèses principales, portant sur les importants chapitres budgétaires (73), (011) et (012) :

- chapitre (73), en recettes : augmentation en 2021 de 4 points de la Taxe sur le Foncier Bâti, puis progression annuelle moyenne de **1,2 %** notamment par l'accroissement des bases et par la poursuite du travail de leur optimisation
- chapitre (012) en dépenses : à effectifs constants, et malgré la GVT maintien de la hausse des dépenses de personnel à un rythme annuel de **1,55 à 1,85 %**, pour rester sous un plafond de 12 500 000 € à l'horizon 2024
- chapitre (011) en dépenses : maîtrise de la hausse des charges à caractère général sous les 4 750 000 € en 2024, soit une augmentation annuelle moyenne contenue à **1 %**



Bien entendu, sur les autres postes budgétaires de la section de fonctionnement, des efforts devront également être parallèlement entrepris pour contenir les dépenses et conforter les recettes.

### ● Recours à l'emprunt

Au regard de la planification annuelle de ce plan prévisionnel, le recours à l'emprunt pourrait être, aujourd'hui, ainsi envisagé :

2021 : 1 M€

2022 : 0,9 M€

2023 : 4,4 M€

2024 : 1,7 M€

Selon les hypothèses évoquées précédemment, et sans autre évolution significative de la projection effectuée à ce jour sur les grandes masses financières de la Commune, Tarnos pourrait présenter en **2024**, après réalisation de ce PPI :

- un **endettement** proche de **13 800 000 €** (soit 1 060 €/hab),
- une **capacité d'autofinancement** aux alentours de **2 100 000 €**
- une **capacité de désendettement** (ratio Klopfer) proche de **6,5 années**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29

### DELIBERE

**PREND ACTE** de la présentation du Programme Prévisionnel d'Investissement de la commune de Tarnos pour les années 2021 à 2024

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)